

Canoë-Kayak Val de Risle



Sa medi 17 et Dimanche 18 octobre 2020
Championnats de Normandie individuel, patrouilles et des dubs
À Montfort sur Risle

PROGRAMME : (Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du nombre d'inscrits)

SAMEDI

Jusqu'à 11h : navigation libre

11h00 : fermeture du bassin et montage du parcours

12h00 : récupération des dossards

13h00 : réunion des juges de portes

14h00 : Manche unique des patrouilles.

DI MANCHE

8h00 : Réunion des juges de portes

9h00 : 1^{er} départ Qualification

13h30 : 1^{er} départ des Finales A & B

16h00 : remise des résultats et podiums (pour les Photos voir dans informations liées à la crise sanitaire)

ORGANISME :

R1 : Edouard Gacias

JUGE-ARBITRE : Eric Vallantin

Traceurs : Catherine Bouan, Benjamin Soroka

Responsable d'assement d'ub : Bertrand Avril

INFORMATION & REGLEMENT:

- Compétition ouverte à tous les licenciés FFCK à jour de leur licence et au moins pagai e jeune à partir de la catégorie minime. Il n'y aura donc pas de catégorie « invités ».
- Panier repas offert pour les juges le dimanche.
- Hébergement : office de tourisme Port Audemer Val de Risle
- Le règlement fédéral FFCK 2020 sera appliqué. Présence impérative de tous les éléments de sécurité
- **Chaque d'ub est prié d'inscrire les juges nécessaires formés.**
- **Mercredi envoyer vos équipes pour le d'assement des d'ubs à Bertrand par mail :**
bertrand.avril@gmail.com

INSCRIPTIONS :

- Frais d'inscription 6 € embarcation inscrite par jour de course.
- Chèques à l'ordre du CRNCK
- Inscriptions obligatoires sur le site fédéral FFCK
- **RAPPEL => Un juge de portes à partir de 3 compétiteurs, 2 juges à partir de 13 et 3 à partir de 23 compétiteurs. Pénalité de 100 euros par juge manquant par phase de course. MERCI DE VENIR AVEC DES JUGES QUALIFIES!**

Canoë-Kayak Val de Risle
1 rue du Docteur Bertrand Beauchesne - 27 290 Montfort sur Risle
Tel : 02 32 56 37 14 Port : 06 13 96 31 14- Email : president@kvalderisle.fr
Déclaration à la sous-préfecture de Bernay n° 2-03245 du 7 juillet 1997
Agrément jeunesse & sport n° 27985508 du 9 juillet 1998

Canoë-Kayak Val de Risle



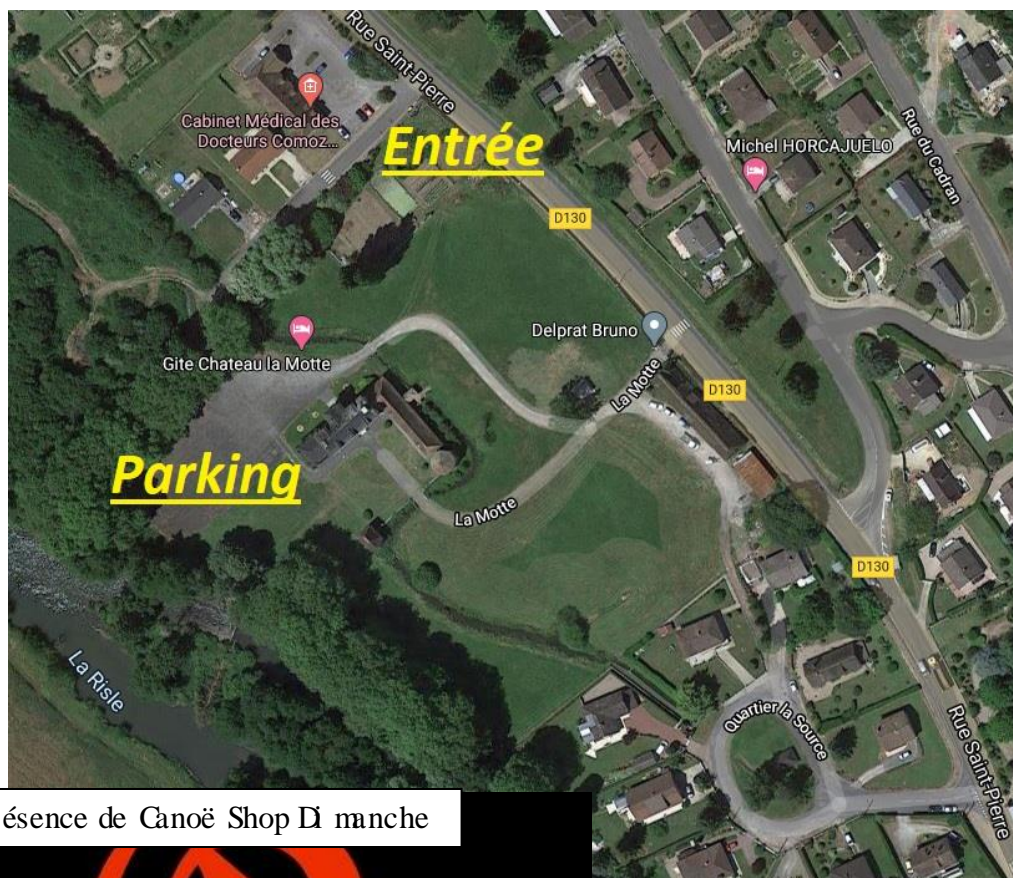
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES LIÉES À LA COURSE

- Le port du masque sur le site est obligatoire, seules les personnes se trouvant sur l'eau pourront ne pas le porter
- Les juges doivent prendre leur propre stylo et si possible une plaquette
- Il n'y aura pas de buvette le samedi et le dimanche mais les commerçants seront ravis de vous accueillir.
- Les résultats seront disponibles en continu sur le site de l'évènement qui sera créé sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/search/top?q=cano%C3%AB-kayak%20val%20de%20risle%20club>, également par whatsapp et selon le nombre de clubs présents un jeu papier par club
- un photographe officiel sera présent pour prendre tous les podiums et envoyer au club ensuite, il sera donc demandé aux clubs de ne pas en prendre pour éviter un attroupement devant les podiums avec la covid-19
- La préfecture vient de me prévenir qu'on est en Zone rouge et que les repas doivent obligatoirement être consommés assis dans le respect des règles de distanciation sociale



LIEU

La course aura lieu sur la Risle dans la cour du Gîte du Château la Motte.



Présence de Canoë Shop Dimanche

CANOE-SHOP

Val de Risle
27 290 Montfort sur Risle
03 44 31 14 - Email : president@kvalderisle.fr
N° 2-03245 du 7 juillet 1997

Agrément jeunesse & sport n° 27985508 du 9 juillet 1998